FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-015

Direction de l'urbanisme

Service de la planification et de l'aménagement du territoire

Objet : Projet de règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1632 et agrandissement de la zone C1631, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Date: Le 4 février 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin de créer, à même une partie des zones C1631 et H1620, la zone C1632 et d'agrandir la zone C1631 à même une partie de la zone H1620 (Annexe 1 : Plans de localisation avant et après modifications).

Nous retrouvons dans l'actuelle zone C1631 les usages autorisés suivants :

- Groupe C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur

- C202 Véhicules automobiles, motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain, équipements et accessoires d'entretien motorisé léger (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.)

- Groupe C3 Commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte

- Groupe C7 Commerce d'hébergement ou de congrès

- P110 Administration gouvernmentale au niveau local

- P203 Administration gouvernementale au niveau régional, métropolitain, provincial, national et international

memalional

L'usage C 114 Entreposage intérieur est interdit dans cette zone.

D'autre part, nous retrouvons, dans la zone H1620, les usages autorisés suivants :

- H1 Habitation unifamiliale isolée
- H2 Habitation unifamiliale jumelée
- H3 Habitation unifamiliale en rangée

Analyse

Le Groupe C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur est déjà autorisé dans la zone C1631 limitrophe à la nouvelle zone C1632. À cet effet, permettre ce groupe d'usages n'engendra aucune conséquence négative sur le développement de la trame urbaine de ce secteur. D'autre part, la zone H1620 sera bornée à l'ouest par l'avenue Taniata.

Les modifications proposées ne nécessitent pas de modification au Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme et au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé et respectent les orientations du Projet de règlement RV-2015-15-04 modifiant ce dernier. Notons que l'avenue Taniata est une artère commerciale où ce groupe d'usages est présent.

Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement

« CCUA-2016-00-10

Recommandation relative au projet de la FPD URBA-2016-015 rédigée le 14 janvier 2016 : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1632 et agrandissement de la zone C1631, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Une copie de la FPD URBA-2016-015 rédigée en date du 14 janvier et révisée le 19 janvier 2016 a été transmise à tous les membres avant la rencontre. La secrétaire de la commission présente le projet.

(...)

Après échanges, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement, tel qu'annexé à la FPD URBA-2016-015 rédigée en date du 14 janvier 2016 et révisée le 19 janvier 2016. Aussi, en parallèle, les membres recommandent également qu'une entente soit conclue afin d'assurer la pérennité du lien routier identifier au SAD ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable (Annexe 3 : Résolution CCUA-2016-00-10).»

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts) N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION N/A			
FINANCEMENT (coûts/revenus/po	oste budgétaire/impacts bu	dgétaires 2016-2	<u>(017-2018)</u>
Coûts/revenus Impacts N/A	2016	2017	2018
Conformément au Règlement RV- responsable d'activité budgétaire auxquelles la dépense est projeté	de vérifier la disponibilité	et le suivi budgé de crédits suffi	taire, il incombe au isants pour les fins
Disponibilités budgétaires Oui	Non		
Commentaires			
☐ Financement déjà autorisé par : ☐ Budget de fonctionnement. F ☐ Règlement d'emprunt spécifi ☐ Règlement « Omnibus » RV- ☐ Autre (spécifier) :, rés	que RV, Poste budgé , résolution CE	taire :	

☐ Autorisation de fi	nancemen	t à obteni	r et source	de finar	ncement pro	posée :
Commentaires						

Numéro du projet PTI : Montants 2016 2017 2018

Compensation : Ou N/A

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : ____

Signature du responsable d'activité budgétaire Date : 7 /02/20/6

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Procédure de modification règlementaire (Annexe 5).

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M ^e Carole Roseberry, avocate, DAJG	03 / 02 / 2016	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification règlementaire
François Tremblay, conseiller en gestion de projets, Bureau de projets	18 / 01 / 2016	En validation avec le contenu urbanistique
Pierre-Luc Therrien, chef de service, Permis et inspection	03 / 02 /2016	En validation avec le contenu règlementaire

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé (Annexe 4).

Ce projet de règlement a pour objet :

Liste des pièces jointes :

- de créer la zone C1632 à même une partie des zones C1631 et H1620, d'autoriser le Groupe d'usages C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur dans cette zone et de prévoir des normes applicables à ce groupe d'usages;
- d'agrandir la zone C1631 à même une partie de la zone H1620.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

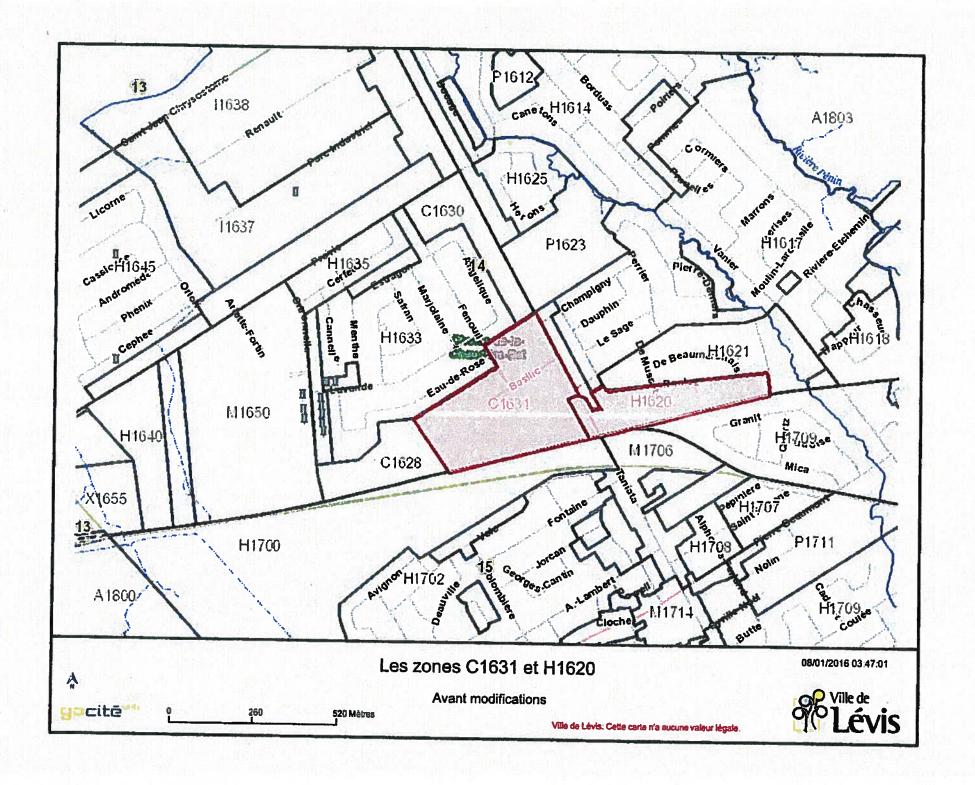
Annexe 1 : Plans de localisation Annexe 2 : Plan du projet

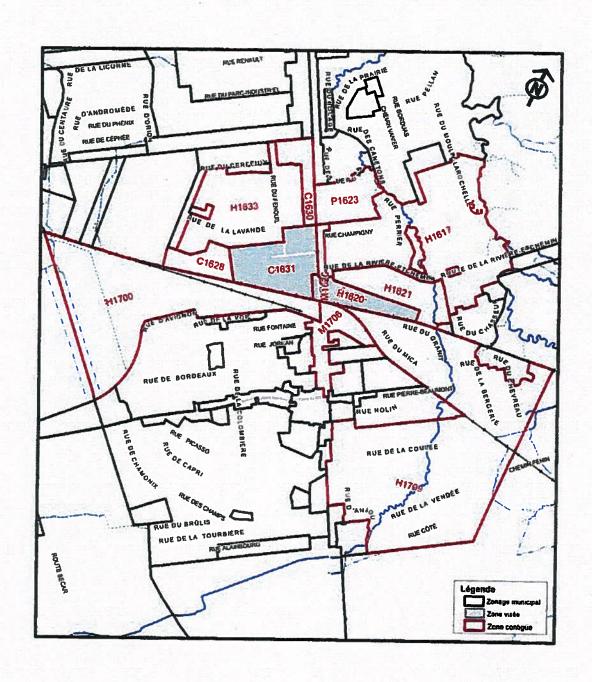
Annexe 3 : Résolution de la CCUA

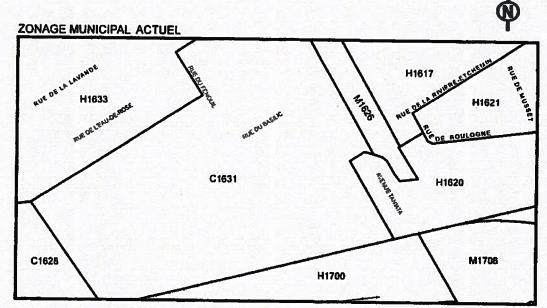
	Annexe 4 : Projet de règlement Annexe 5 : Procédure de moc	nt RV-2016-XX-XX lification règlementaire
Préparé par : Michel Monat, amenagisté et av	Titre d'emploi : 0	Conseiller en urbanisme
SERBITION HAMEL, 9	ESTON PHUS DE puojets co	supountela
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de		Date : 26 02 04

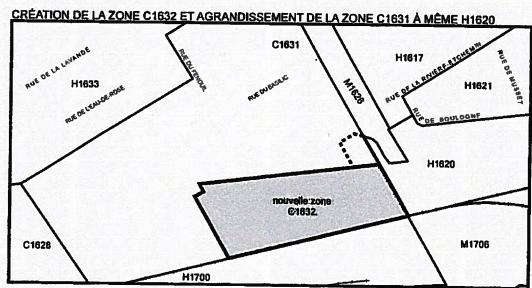
Signature de la Direction :	Date : 6/6 02 07
COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	
Signature de la Direction générale :	Date: 2016162 104

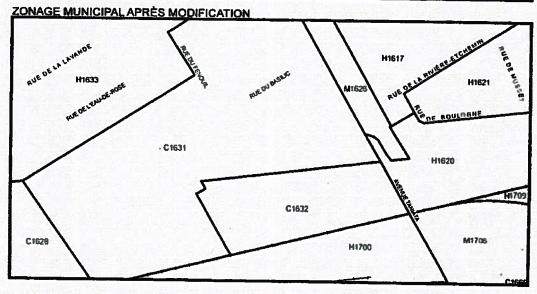


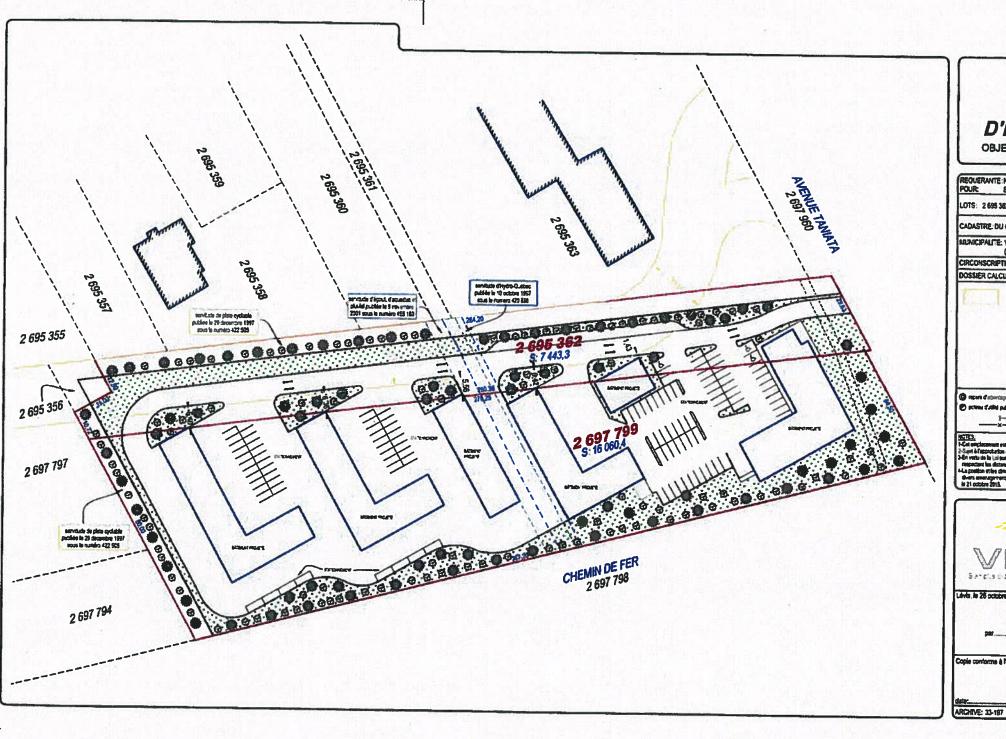












PLAN **PROJET D'IMPLANTATION**

OBJET: AUX FINS DE DISCUSSIONS

CADASTRE DU QUEBEC	
MUNICIPALITÉ: VILLE DE LEVI (ARRONDISSE	S MENT CHUTES-DE-LA-CHAUDIÉRE-EST)
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	LÉVIS
DOSSIER CALCUL 33-198	ECHELLE 1: 1 000 (SI)
② report d'administra	S hyan do to O comp-tyriging
⊕ report d'administra ⊅ primes d'abble padique ↓	



URBA 2016-015 Annexe 2

MINUTE: 3738

VILLE DE LÉVIS

Extrait de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement tenue le vingt-cinq janvier deux mille seize et à laquelle séance il y avait quorum.

CCUA-2016-00-10

Recommandation relative au projet de la FPD URBA-2016-015 rédigée le 14 janvier 2016 : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1632 et agrandissement de la zone C1631, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Une copie de la FPD URBA-2016-015 rédigée en date du 14 janvier et révisée le 19 janvier 2016 a été transmise à tous les membres avant la rencontre. La secrétaire de la commission présente le projet.

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de créer, à même une partie des zones C1631 et H1620, la zone C1632.

Nous retrouvons dans l'actuelle zone C1631 les usages autorisés suivants :

- Groupe C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur
- C202 Véhicules automobiles, motocyclettes, motoneiges, véhicules tout terrain, équipements et accessoires d'entretien motorisé léger (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.)
- Groupe C3 Commerce au détail ou de gros, service, avec entreposage extérieur et contrainte
- Groupe C7 Commerce d'hébergement ou de congrès
- P110 Administration gouvernementale au niveau local
- P203 Administration gouvernementale au niveau régional, métropolitain, provincial, national et international

L'usage C114 Entreposage intérieur est interdit dans cette zone.

D'autre part, nous retrouvons, dans la zone H1620, les usages autorisés suivants :

- HI Habitation unifamiliale isolée
- H2 Habitation unifamiliale jumelée
- H3 Habitation unifamiliale en rangée

Le groupe C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur est déjà autorisé dans la zone C1631 limitrophe à la nouvelle zone C1632. À cet effet, permettre ce groupe d'usage n'engendrera aucune conséquence négative sur le développement de la trame urbaine de ce secteur. D'autre part, la zone H1620 sera bornée à l'ouest par l'avenue Taniata.

Les membres sont d'accord avec cette modification mais demandent qu'en parallèle au processus réglementaire à amorcer, une entente soit conclue entre la Ville et le demandeur pour assurer la pérennité du projet du lien routier identifié au SAD. L'aménagement d'une piste cyclable doit également être prévu à l'entente, et ce, visant à compléter le réseau dans ce secteur.



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par :

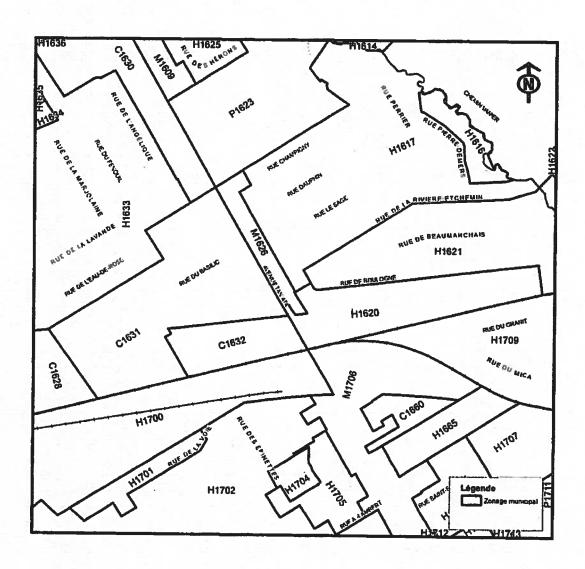
1° la création de la zone C1632 à même une partie des zones C1631 et H1620 :

2° l'agrandissement de la zone C1631 à même une partie de la zone H1620; le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone C1632

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C1632 jointe au présent règlement en annexe B.

Gilles Lehouillier, maire	Danielle Bilodeau, greffière



RÉGLEMENT SUR LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT NO RV-2011-11-23 Modifié par RV-2016-XX-XX

GRILLE DES SPECIFICATIONS (Annexe)

URBA-2016-015 Annexe B de l'Annexe 4

C1632

<u> </u>		Usage p	rincipal			METERS T	errain desse	rvi de la		The state of the s	Bâtiment	principal			27.2	- 1 11	Impla	ntation	a	2.51
Usage autorisé	Nombre min de logement ou de chambre	Numbre max de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m²)	Superficie max. de plancher (m²)	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m²)	Superficie d'occup. au sol min. (m²)	Superficie d'occup, au sol max (m²)	Hauteur min. étage	Hauteur min (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max.(m)	Marge recul avant min.(m)	Marge recul avant max (m)	Marge recul latérale min (m)	Marge recul latérale min (m)	Marge recul arrière min (m)	Marge rec arrière (%)
Cl					4945	22	30 0	726	80	6500			2	12.5	11.5		3	3	6	
						ALCOHOL:	HARIO.								2011A					I.
						A LEEP PROPERTY.		ASTEMBLES .					REAL PROPERTY OF THE PARTY OF T							
								33 16.0	200				A SECTION AND ADDRESS.							
						STATE OF	EDITO.	ALEXTED												
sage spécifiqu	sement permis		- Maril		7	Majore	Note terrain				Note bi	timent					Note Imp	lantation		511
see spécifiqu	ement prohibé		4 <u>4</u> 15m		161															
		Note u	sage		AND RECORDS								100							
			450					5 (1)												
				1964											612			R. A.		
																	11 1 11 11			

Procédure de modification règlementaire

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
- Avis public d'entrée en vigueur